

Commune de Levie
Conseil Municipal - Séance du 15 janvier 2025
Délibération n° 2025-001

N° 2025-001

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LEVIE**

Nombre de membres afférents au conseil : 15
En exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 08/01/2025

Date d'affichage : 16/01/2025

Objet de la délibération : Délibération autorisant le Maire à signer deux conventions de servitude avec EDF pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau électrique de distribution publique sur un terrain communal à Tirolu.

SEANCE DU 15 janvier 2025

L'an deux mil vingt cinq

Et le quinze janvier

A 15 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEVIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. de LANFRANCHI Alexandre, Maire.

Etaient présents : de LANFRANCHI Alexandre ; CUCCHI-FRESI Françoise ; DERUDAS Denis ; MONDOLONI Antoine ; DUFOUR Josée ; LUCIANI Maria Lisa ; PEDINIELLI Pierre ; de LANFRANCHI Jean Marc ; de PERETTI Don Napoléon ; MAESTRATI Jean-Napoléon ; SERENI Jacques

Etaient absents : VALLI François ;

Ont donné pouvoir : de LANFRANCHI Emmanuelle a donné pouvoir à de LANFRANCHI Jean Marc ; ROCCA SERRA LIAUTAUD Marie Louise a donné pouvoir à DUFOUR Josée ;

Madame Maria Lisa LUCIANI a été nommée secrétaire.

M. le Maire indique au conseil que EDF a informé la commune de la réalisation de travaux en 2025 entre les hameaux de Radicci, Tirolu et Oronu di Carbini. Ces travaux visent à améliorer la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique via la réalisation d'un nouveau bouclage du réseau électrique haute tension sur cette zone et à sécuriser son approvisionnement électrique (axe Porto Vecchio- Propriano).

Ces travaux consistent notamment dans l'installation de plusieurs postes transformateurs, l'enfouissement de plusieurs lignes ainsi que la dépose de postes transformateurs et lignes aériennes existantes. EDF nécessite une autorisation de la commune pour le passage d'un câblage électrique souterrain et la pose d'un nouveau poste transformateur sur la parcelle G 781 (stade de Tirolu).

M. le Maire propose d'assortir ces autorisations d'une garantie d'EDF d'enfouir les réseaux installés à une profondeur importante (au moins 1 mètre) ainsi qu'une remise en état du mur de soutènement du stade touché par les travaux.

Ainsi, le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le projet de conventions de servitude et de l'autoriser à signer les deux actes tels qu'annexés.

Le Conseil Municipal
Oùï cet exposé
Et après en avoir délibéré

Approuve la réalisation des travaux d'EDF tels que décrits dans les projets de conventions de servitude ;

Approuve les garanties à obtenir de la part d'EDF en matière d'aménagement de la parcelle ;

Autorise le Maire à signer les projets de conventions de servitude tels qu'annexés.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

La secrétaire de séance
Maria Lisa Luciani

Maria-Lisa LUCIANI


Le Maire,
Alexandre de LANFRANCHI

